

Commune de TROIS-RIVIÈRES

GUADELOUPE



Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre (CASBT)

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2016

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Carac	etérisation technique du service	3
	1.1.	Présentation du territoire desservi	3
	1.2.	Mode de gestion du service	
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	4
	1.4.	Nombre d'abonnés	
	1.5.	Volumes facturés	
	1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	
	1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
	1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	6
	1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	7
	1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	.12
	1.11.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	.12
	1.12.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	12
2.		ication de l'assainissement et recettes du service	
	2.1.	Modalités de tarification	
	2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	14
	2.3.	Recettes	
3.		ateurs de performance	
3.		-	
	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	10
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	
	3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	10
	3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	10
	3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	19
	3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	19
	3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	
	3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	
	3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	20
	3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)	21
	3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	22
	3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	22
	3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	23
	3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	
4.	Finai	ncement des investissements	
	4.1.	Montants financiers	
	4.2.	Etat de la dette du service	24
	4.3.	Amortissements	24
	4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	
	perform	ances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	24
	4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante	
	au cours	s du dernier exercice.	25
5.	Actio	ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	26
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	26
6		eau récapitulatif des indicateurs	
6.	raor	zau recapiturant des moteateurs	4

1. Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi

1.1.

600				
	communal intercommunal			
Nom de la collectivité : Commune	de Trois-Rivières			
Caractéristiques (commune, EPCI e Basse-Terre (CASBT)	et type, etc.) : Commune au sein de la Commun	auté d'Ag	gglomérati	on du Sud
Compétences liées au service :		Oui	Non	
			_ ,	
	Collecte			
	Transport	\square		
	Dépollution	\square		
	Contrôle de raccordement			
	Elimination des boues produites			
Et à la demande des propriétaires	: Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement			
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses			
Territoire desservi (communes adhe Rivières	érentes au service, secteurs et hameaux desserv	is, etc.) :	commune	de Trois-
Existence d'une CCSPL	☑ Oui	□ Nor	n	
Existence d'un zonage	☑ Oui, date d'approbation*: 20/06/200	06 □ Noi	n	
Existence d'un règlement de service	e ☑ Oui, date d'approbation*:	🗖 Nor	n	
1.2. Mode de ges	tion du service			

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

^{*} Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 2 130 habitants au 31/12/2016 (2 088 au 31/12/2015).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 039 abonnés au 31/12/2016 (912 au 31/12/2015).

L'augmentation du nombre d'abonnés (+13,8 %) vient principalement de la livraison des logements de la résidence Les Cacaoyers à partir du 2^e trimestre de l'année.

La répartition des abonnés par commune est la suivante

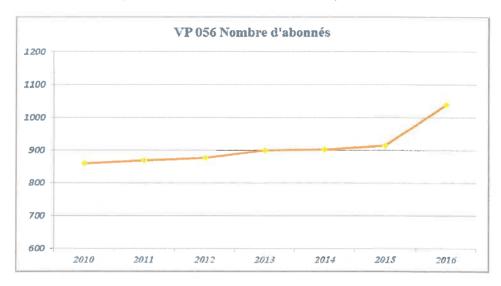
Commune de Trois- Rivières	Nombre total d'abonnés 31/12/2015	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2016	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2016	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Variation en %
Total	912	1039	0	1 039	13,9%

L'augmentation du nombre d'abonnés en 2016 provient principalement de la livraison des logements de la nouvelle résidence SIG (Société Immobilière de Guadeloupe) Les Cacaoyers à Gommier dès le 1^{er} trimestre.

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 1 200.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 103,49 abonnés/km au 31/12/2016. (90,84 abonnés/km au 31/12/2015).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,05 habitants/abonné au 31/12/2016. (2,29 habitants/abonné au 31/12/2015).

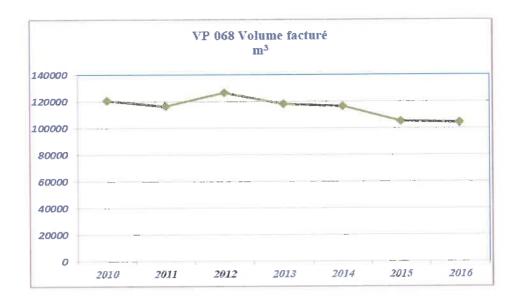


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)	105 321	104 160	-1,1 %
Abonnés non domestiques	0	0	-
Total des volumes facturés aux abonnés	105 321	104 160	-1,1 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Office de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers	Volumes exportés durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
-	-	-	ma.
Total des volumes exportés	0	0	-
Volumes importés depuis	Volumes importés durant l'exercice 2015 en m³	Volumes importés durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
-	-	-	-
Total des volumes importés	0	0	-

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2016 (0 au 31/12/2015).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et de transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

0 km de réseau unitaire hors branchements,

10,04 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, soit un linéaire de collecte total de 10,04 km (10,04 km au 31/12/2015).

Par ailleurs, il n'existe aucun ouvrage permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 4 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU Nº1: STEP Robin Code Sandre de la station: 079713200001 Caractéristiques générales Filière de traitement (cf. annexe) Boue activée faible charge Date de mise en service 17/07/2006 Commune d'implantation Trois-Rivières (97132) Lieu-dit Robin Capacité nominale STEU en EH (1) 2500 Nombre d'abonnés raccordés 933 Nombre d'habitants raccordés 2137 Débit de référence journalier admissible en m³/j 500 Prescriptions de rejet Autorisation en date du 17 juin 2004 Soumise à Déclaration en date du ... Type de milieu récepteur Eau côtière Milieu récepteur du rejet Nom du milieu récepteur Anse des Pères Concentration au point de Polluant autorisé et / ou Rendement (%) rejet (mg/l) 25 Ou ou DBO₅ et 70 125 et Ou ou 75 DCO Ou ou et **MES** 35 90 NGL et Ou et NTK Ou et pН et Ou NH_4^+ Pt ou et Charges rejetées par l'ouvrage Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté DCO MES Date du bilan Conformité DBO₅ NGL. Pt (Oui/Non) 24h Conc Conc Conc Conc Rend Rend Rend Rend Conc Rend mg/l mg/l mg/lmg/l % mg/l % 27 janvier <30 99 21.84 oui 10.6 72 nr 24 février 3,9 74 20 8,3 94 oui 9 mars oui 2,5 99 <30 91 3,5 83 2 9,3 94 6 avril oui 98 35 92 95 30 mai oui 1,9 95 38 87 3,8

93

12,6

96

25,1

70

15,7

40

41

1,5

oui

8 juin

99

29 juin	oui	2,9	96	<30	89	9,7	96	24,6	35	19,3	1
6 juillet	oui	1,3	99	<30	83	9,7	96				
3 août	oui	< 0,5	99	<30	91	5,5	97				
7 septembre	oui	3,1	97	<30	81	5	95				
5 octobre	oui	2,8	99	<30	95	12,4	95				
9 novembre	oui	2,8	98	42,1	87	7,5	95				
7 décembre	non	nr		nr		nr					

EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique en tonnes de Matière Sèche (t MS)

nr : non réalisé

Les prélèvements effectués le 7 décembre mais n'ont pu être analysés du fait de la défaillance de l'équipement du laboratoire de l'Institut Pasteur de Guadeloupe.

STEU N°2: STEP Chemin Neuf Code Sandre de la station: 079713200004

			ouc Banu	ie de la s	station: U	1/9/1320	70004					
Caractéristiqu	ues générales					sil B	n =		SAME B	e iibe ji		
Filière de traite	ement (cf. annex	e)		Bou	Boue activée faible charge							
Date de mise e	n service			31/1	31/12/1994							
Commune d'implantation					IS-RIVIE	RES (971	132)					
Lieu-dit				Lotis	ssement L	es Fleurs	Tropicale	s				
Capacité nomi	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		150								
Nombre d'abo	nnés raccordés			61								
Nombre d'hab	itants raccordés			~140)							
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	40								
Prescriptions	de rejet		1118					8 15,8				
Sour	nise à		orisation e									
Milieu récep	oteur du rejet	11	milieu réc milieu réc		Sol Infiltr	ation						
Polluant autorisé		Conce	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)			
DH	3O ₅		35			et	\boxtimes	ou		60		
De	CO					et		ou		60		
M	ES				Т	et		ou		50		
No	GL		1111			T et		ou				
	TK					l et		ou				
	H					et		ou				
N	H ₄ ⁺	ļ			L	et		ou				
I	Pt					et		ou				
Charges rejete	ées par l'ouvra	ge	100			1,11					Щ,	
Date du bilan	Conformité	DF	Confo 3O₅	1	rejet en co CO	jet en concentration et/ou en rend MES			lement selon arrêté NGL Pt			
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend	

STEU N°3 : STEP Grande-Anse Les Acacias Code Sandre de la station : 079713200002

Caractéristique	es générales		- 340	- 1							Tigit Jea
Filière de traiter	ment (cf. annexo	e)		Boue	activée fa	ible charg	ge				
Date de mise en	service			31/12	/2000						
Commune d'im	plantation			TRO	S-RIVIE	RES (971	32)				
Lieu-dit				Lotis	sement les	Acacias					
Capacité nomin	ale STEU en El	H ⁽¹⁾		112							
Nombre d'abon	nés raccordés			23							
Nombre d'habit	ants raccordés			~53							
Débit de référer	nce journalier ac	lmissible e	en m³/j	23							
Prescriptions d	le rejet	P. J. HI	niy v								
Soum	ise à			n date du 1 date du .							
Milieu récep	teur du rejet	Type de r Nom du r		8		ouce de su e Grande					
Polluant	autorisé		ntration at rejet (mg	ı point de /1)		et /	ou		Rend	ement (%)
DB	O ₅					et		u			
DC	CO					et		u			
MI	ES					7 et	Пс	ou			
NC	ŞT		-			7 et		u			
										-	
NT						et		ou			
pl						et		ou			
NE	I ₄ ⁺				L	et		ou			
P	t					et		ou			
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge									
			Confo	rmité du	rejet en co	ncentrati	on et/ou e	n rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DB	3O ₅	DO	co	MI	ES	NO	GL	P	t
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°4 : STEP Fond Dlo Code Sandre de la station : 079713200003

			ode Salid	re ue la s	station : C	11911320	70003				
Caractéristiqu											
Filière de traite	ement (cf. annex	(e)		Boue	e activée f	aible cha	rge				
Date de mise en service					1/2007						
Commune d'in	nplantation			TRO	IS-RIVIE	RES (97	132)				
Lieu-dit				Lotis	ssement F	ond d'Lo					
Capacité nomi	nale STEU en E	H (1)		100							
Nombre d'aboi	nnés raccordés			22							
Nombre d'habi	tants raccordés			~50							
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	20							
Prescriptions	de rejet		1112				8 11				
Soun	nise à	Aut	orisation (en date du							
5000	inse a	Déc	laration e	n date du	•••						
Milieu récepteur du rejet		Type de	Type de milieu récepteur Rejet diffus								
willieu recep	neur du rejei	Nom du	milieu ré	cepteur	résea	ı eaux us	ées public				
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou			Rene	dement (%	6)
DE	3O ₅					et		ou			
DO	CO	R III				et		ou			
M	ES					et		ou			
NO	GL					et		ou			_
N'.	ΓK					et		ou			
p	 Н					et	$\overline{\Box}$	ou			
						et et					-
						<u></u>	ou				
	°t					et	(ou			
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge	100			THOU T			Tree II	4 14-	4 811
		_		i		6		t ¹	dement selon arrêté		
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		3O ₅		CO		ES		GL		t
∠ ¬11	(001/11011)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Reno %

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Cet indicateur a pour finalité de quantifier les quantités de pollution extraites des eaux usées par les stations d'épuration. Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Cet indicateur est exprimé en tonnes de matières sèches (t MS).

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2015	Exercice 2016
STEP Robin (Code Sandre : 079713200001)		16,15
STEP Chemin Neuf (Code Sandre : 079713200004)	16,7	-
STEP Grande-Anse Les Acacias (Code Sandre : 079713200002)	10,7	-
STEP Fond Lo (Code Sandre : 079713200003)		-
Total des boues produites	16,7 t MS	16,15 t MS

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2015	Exercice 2016
STEP Robin (Code Sandre : 079713200001)		0
STEP Chemin Neuf (Code Sandre : 079713200004)	16,7 de matières sèches évacuées vers le centre agréé de compostage SITA VERDE	-
STEP Grande-Anse Les Acacias (Code Sandre : 079713200002)	à Sainte-Rose	-
STEP Fond Lo (Code Sandre : 079713200003)		-
Total des boues évacuées	16,7 t MS	0 t MS

Les boues produites sur les mini-stations sont acheminées sur le site de Robin pour traitement par déshydratation sur lit de séchage. De ce site, aucune évacuation de boue n'a été réalisée cette année.

2. <u>Tarification de l'assainissement et recettes du</u> service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service:	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) (1)	0	0
Participation aux frais de branchement	0	0

Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
	Part de la collectiv	vité	
Part fixe (€ I	HT/an)		
	Abonnement (1)	36 €	36 €
Part proporti	onnelle (€ HT/m³)		
	Prix du m³ de 1 à 500 m³	1,35 €	1,35 €
	Prix du m ³ > 500 m ³	1,43 €	1,43 €
	Taxes et redevanc	es	
Taxes			
	Taux de TVA (2)	2,1 %	2,1 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Office de l'Eau)	0,1946 €/m³	0,2468 €/m³
	Voies Navigables de France (VNF) rejet	0 €/m³	0 €/m³
	Autre :	0 €/m³	0 €/m³

Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes : Délibération n°17 du 13/04/2016 effective à compter du 01/01/2016 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif,

Délibération du 24/06/2010 effective à compter du 01/07/2010 fixant la participation aux frais de branchement.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

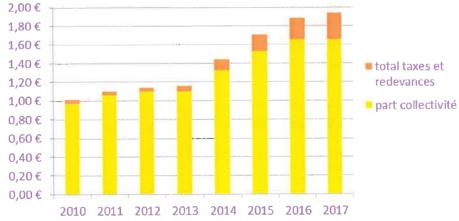


Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part	de la collectivité		
Part fixe annuelle	36,00	36,00	0 %
Part proportionnelle	162,00	162,00	0 %
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	198,00	198,00	0 %
Tax	es et redevances		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Office de l'Eau)	23,35	29,62	26,8%
VNF Rejet	0,00	0,00	
TVA	4,65	4,78	2,8 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	28,00	34,40	22,9 %
Total	226,00	232,40	2,8 %
Prix TTC au m³	1,88	1,94	3,2 %

ATTENTION: si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

D204.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1



La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- □ semestrielle
- trimestrielle
- □ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

La redevance Modernisation des réseaux est le seul élément de prix qui connait une évolution cette année. Voir la note de l'Office de l'eau Guadeloupe en annexe.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité:

Type de recette	Exercice 2015 en €	Exercice 2016 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	131 148,42	149 149,74	+13,72
dont abonnements	32 949,9 0	36 837,00	+ 11,79
Redevance eaux usées usage non domestique	-		-
dont abonnements	-	-	-
Recette pour boues et effluents importés		-	-
Régularisations (+/-)	+65,57	-1 340.70	
Total recettes de facturation	164 163,89	184 646,04	+ 12,4
Recettes de raccordement	2 054,52	4 318,48	+110,0
Prime de l'Office de l'Eau	0	0	-
Contribution au titre des eaux pluviales	0	0	-
Recettes liées aux travaux	0	0	-
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	-
Autres recettes	-	-	_
Total autres recettes	2 054,52	4 318,48	+110,0
Total des recettes	166 218,41	188 964,52	+ 13,7

Recettes globales: Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2016 : 184 646 € (164 164 € au 31/12/2015).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées = $\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$

Pour l'exercice 2016, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 86,58 % des 1 200 abonnés potentiels (76% pour 2015).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES (15 points)	RESEAUX		
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'autosurveillance du réseau		non : les points d'autosurveillance ne figurent pas sur le plan	0
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	oui : il n'y a pas eu de travaux sur le réseau	5
PARTIE B : INVENTAIRE D	ES RESEAUX		
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité de VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points	non	
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		non	0
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		0 %	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions	0 %	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSA (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au			X
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions	0	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)	oui: 10 points non: 0 point	oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau	oui: 10 points non: 0 point	non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui: 10 points non: 0 point	non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui: 10 points non: 0 point	oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	-

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 0 pour l'exercice 2016 (0 pour 2015).

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 (3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15 (4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Ci-dessous, l'indice de conformité global intégrant toutes les installations gérées par le service.

	ЕН	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2016	Conformité exercice 2015 0 ou 100	Conformité exercice 2016 0 ou 100
STEP Robin	2500	38,2	100	100

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2015).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées

Ci-dessous, l'indice de conformité global intégrant toutes les installations gérées par le service.

	ЕН	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2016	Conformité exercice 2015 0 ou 100	Conformité exercice 2016 0 ou 100
STEP Robin	2500	38,2	100	100

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2015).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité supérieure à 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Ci-dessous, l'indice de conformité global intégrant toutes les installations gérées par le service.

	ЕН	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2016	Conformité exercice 2015 0 ou 100	Conformité exercice 2016 0 ou 100
STEP Robin	2500	38,2	100	100

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Les boues produites sur les mini-stations sont acheminées sur le site de Robin pour traitement de déshydratation sur lit de séchage. L'ensemble de ces boues n'ont pas été évacuées du site cette année.

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

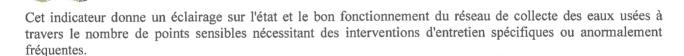
L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2016, aucune demande d'indemnisation n'a été déposée en vue d'un dédommagement.

nombre de demandes d'indemnisation
taux de débordement des effluents pour 1000 hab = déposées en vue d'un dédommagement nombre d'habitants desservis

Pour l'exercice 2016, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2015).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.). Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et — si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public — dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2016 : 1 pour 10 km de réseau de collecte des eaux usées.

nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau = nombre de points noirs *100 km de réseau = linéaire du réseau de collecte hors branchements

Pour l'exercice 2016, le nombre de points noirs est de 10 par 100 km de réseau (10 en 2015).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un

incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0

Au cours des 5 derniers exercices, sur les 10 km que constitue le réseau d'assainissement collectif, il n'y a pas eu de renouvellement de canalisation.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est obtenu ainsi:

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5* linéaire du réseau de desserte} *100$$

Pour l'exercice 2016, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0 % (0% en 2015).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

conformité des performances des équipements d'épuration =
$$\frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} *100$$

Pour l'exercice 2016, l'indicateur de la STEU de Robin (capacité > 2000 EH) est le suivant :

	Nombre de bilans	Nombre de bilans	Pourcentage de bilans	Pourcentage de bilans
	réalisés	conformes	conformes	conformes
	exercice 2016	exercice 2016	exercice 2015	exercice 2016
STEP Robin	12	12	100	100

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 (100 en 2015).

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

	ention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la ère ne l'est	Exercice 2015	Exercice 2016
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Non	Non
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Non
Les 40	0 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus		
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour l	les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour	les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 0 (0 en 2015).

3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



3) La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice = $\frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$

	Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette en €	68 142,81	45 428,52
Epargne brute annuelle en €	47 045,15	153 034,53
Durée d'extinction de la dette en années	1,4	0,3

Le montant de l'épargne brute indiqué provient de la différence entre les recettes et les dépenses réelles réalisées sur l'exercice. Cependant des produits exceptionnels enregistrés cette année ont fait très nettement progresser les recettes réelles : l'épargne brute retraitée, qui ne tiendrait pas compte des recettes exceptionnelles de $76\,520,39\,\epsilon$, serait de $76\,514,14\,\epsilon$; la durée d'endettement serait alors de $0,6\,$ année.

3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2016 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

	montant d'impayés au titre de l'année précédente
taux d'impayés sur les factures de l'année précédente = ch	tel que connu au 31 décembre de l'année en cours *100 niffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente

	Exercice 2015	Exercice 2016		
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2015 tel que connu au 31/12/2016	3 358,11	12 702,16		
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2015	162 630,98	193 501,72		
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2015	2,06	6,56		

3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

	on des réclamations reçues 🔲 Oui 🗌 Non
--	--

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0 Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

taux de réclamations =
$$\frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} *1000$$

Pour l'exercice 2016, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0 en 2015).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



TARREST AND DESIGNATION OF THE PARTY OF THE PROPERTY OF THE PARTY OF T	Exercice 2015	Exercice 2016
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette au 31 décembre N (mont	ant restant dû en €)	68 142,81	45 428,52
	en capital	22 714,29	22 714,29
Montant remboursé durant l'exercice en €	en intérêts	3 012,29	2 265,41

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2016, la dotation aux amortissements a été de 39 163,00 € (37 425,20 € en 2015).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente	
Extension du réseau de collecte de Grande-Anse pour acheminement des eaux usées du lotissement les Acacias, des projets SIG et La Métisse, de la Route de Grande-Anse, du Chemin de l'Embarcadère et de la route de la Batterie, vers la STEU de Robin; élimination de la STEU des Acacias et mise en conformité du rejet de la STEU de Robin (sous la laisse de basse-mer)	2017-2018	2 030 000 €	
Déconnexion de la STEU Fond Dlo et transfert des eaux usées du lotissement directement dans le réseau de collecte vers la STEU de Robin	2018	147 800 €	

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €	
-			

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté.

les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2016, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0. € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2016 (0 €/m³ en 2015).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2015	Valeur 2016	
	Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	2 088	2 130	
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0	
	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	16,7	0	
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	1,88	1,94	
	Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	76%	86,6%	
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points].	0	0	
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	97%	100%	
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0	
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0	
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	10	10	
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0%	0%	
	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%	
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	0	0	
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	1,4	0,3	
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,06%	6,56%	
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0	0	

ANNEXES

Votre référence : TRTTE01 / 4297

Adresse du point de comptage :

UNTEL Pierre 001 ABONNES A PART RUE SANS NOM TROIS/RIVIERES

Propriétaire

UNTEL PIERRE

regiedeseaux97114@orange.fr

En cas d'urgence : 0690 35 89 56

Horaires d'ouverture :

Caisse:

lundi, mardi, jeudi: 7h30 - 11h30 / 14h - 15h30

mercredi, vendredi: 7h30 - 11h00.

Bureaux:

lundi, mardi, jeudi: 7h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

mercredi, vendredi: 7h00 - 12h30

Informations pratiques

M. UNTEL PIERRE

001 ABONNES A PART RUE SANS NOM

97114 TROIS/RIVIERES

Votre consommation

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2016 0009 190105 Q du 04/07/2016

PERIODE DE FACTURATION: PREMIER TRIMESTRE 2016.

Votic consommation	120 111
	Montant TTC

120 m³

Distribution de l'eau 230.10
Organismes Publics 81.74
Collecte et traitement des Eaux Usées 202.16

ISTORIOUS DE L'OTRE COMOCHIMITION

Montant du trimestre 514.00 €

Solde dû des factures précédentes

MONTANT A REGLER 514.00

Avant le: 04/07/2016

HISTORIQUE DE VOTRE CONSOMMATION

relève	31/03/16
volume facturé	120 M3

PROCHAINE FACTURE AU MOIS DE JUIN 2016

MODES DE PAIEMENT AU DOS DE VOTRE FACTURE.

PAIEMENT A EFFECTUER A:

TRESORIER DE CAPESTERRE BELLE-RUE JOLOIT CURIE 97130 CAPESTERRE BELLE-EAU Tél.: 0590-86-30-34

Tél.: 0590-86-30-34 45159 00002 1D130000000 84

Réf. Fact.	2016 0009 190105 Q
Montant	514.00 €

Réf. à rappeler : TRTTE01 / 4297

Avant le: 04/07/2016

TALON DE PAIEMENT

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

TRESORIER DE CAPESTERRE BELLE-97130 CAPESTERRE BELLE-EAU

M. UNTEL PIERRE

001 ABONNES A PART RUE SANS NOM 97114 TROIS/RIVIERES

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE RÉF. 2016 0009 190105 Q

Compteur Nouveau Relevé Ancien I		Relevé Consomma		ation	ion Commentaire					
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m³				
958756	15	31/03/2016	120	01/01/2016	0	120	-			
LIBELLÉ		Base	Prix Unit. € H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C			
Distribution	de l'eau									
Abonnement Consommati tranche 1					4 120 m³	15.540 1.360	62.16 163.20	2.10	1.31 3.43	63.47 166.63
Organismes	Publics			T						
Lutte contre Octroi de me	la pollution er	rce en eau ((Office de l'I	Eau Gpe)		120 m³ 120 m³ 1 % 120 m³	0.350 2.79	11.93 42.00 2.79 23.40	2.10 2.10 2.10	0.25 0.88 0.00 0.49	12.18 42.88 2.79 23.89
Collecte et t	traitement	des Eaux U	sées							
Abonnement Assainissem tranche 1					4 120 m³	9.000	36.00 162.00	2.10	0.76 3.40	36.70 165.40
TOTAL A	PAYER						503.48		10.52	514.0

Abonnement

Sommes destinées à couvrir les frais d'entretien du branchement.

Consommation

Volume d'eau comptabilisé par le compteur.

Lutte contre la pollution, Prélèvement de la resource en eau
Redevance calculée sur le volume d'eau consommé
et reversée a l'Ofice de l'Eau Guadeloupe.

Modernisation des réseaux

Redevance calculée sur le volume d'eau facturé en assainissement et reversée a l'Office de l'Eau Guadeloupe..

Voir: www.eauguadeloupe.com

LEXIQUE

Consommation estimée

Consommation calculée sur la base de la même période de l'année précédente ou à défaut, sur un laps de temps identique de l'année en cours, en cas d'impossibilité d'accès au compteur.

Octroi de Mer

Taxe applicable à la production locale reversée à la Recette Régionale des Douanes chargée du recouvrement.

IMPORTANT: Signalez au service, tout changement d'adresse, de locataire ou de proprietaire.

MODE DE PAIEMENT

Vous pouvez payer:

- en espèces
- par chèque à l'ordre du Trésor Public
- par carte bancaire

Votre référence : TRTTE01 / 4297

Adresse désservie :

UNTEL Pierre 001 ABONNES A PART **RUE SANS NOM** TROIS/RIVIERES

Propriétaire

UNTEL PIERRE

regiedeseaux97114@orange.fr

Nous contacter en cas d'urgence : 0690 35 89 56

Accueil clientèle:

Caisse:

lundi, mardi, jeudi : 7h30 - 11h30 / 14h - 15h30

mercredi, vendredi: 7h30 - 11h00.

Bureaux:

volume facturé

lundi, mardi, jeudi : 7h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

mercredi, vendredi: 7h00 - 12h30

Informations pratiques

M. UNTEL PIERRE

001 ABONNES A PART **RUE SANS NOM**

97114 TROIS/RIVIERES

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture: 2017 0020 204262 du 10/10/2017

PERIODE DE FACTURATION : DEUXIEME TRIMESTRE 2017

Votre consommation 120 m³ Montant TTC Distribution de l'eau 230.10 Organismes Publics 98.55 Collecte et traitement des Eaux Usées 202.16

HISTORIQUE DE VOTRE CONSOMMATION

Montant du trimestre 530.81 €

Solde dû des factures précédentes

MONTANT A REGLER

530.81 PROCHAINE RELEVE EN FIN SEPTEMBRE 2017.

Avant le: 10/10/2017

PAIEMENT A EFFECTUER A:

REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT 11 RUE DE L'AFRIQUE 97114 TROIS-RIVIERES Tél.: 0590 92 96 54

Exercice de prise en charge : 2017

Réf. Fact. 2017 0020 204262 Montant 530.81 €

Réf. à rappeler : TRTTE01 / 4297

Avant le: 10/10/2017

TALON DE PAIEMENT

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT 97114 TROIS-RIVIERES

M. UNTEL PIERRE

001 ABONNES A PART **RUE SANS NOM** 97114 TROIS/RIVIERES

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE RÉF. 2017 0020 204262

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation		Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m³				
958756	15	31/03/2017	120	30/06/2016	0	120	-			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C	
Distribution	de l'eau		2 300	1,007						
Abonnement Consommation				4	15.540	62.16	2.10	1.31	63.47	
tranche 1				120 m³	1.360	163.20	2.10	3.43	166.63	
Organismes Publics Prélèvement de la resource en eau (Office de l'Eau				120 m³	0.1090	13.08	2.10	0.27	13.35	
Lutte contre la pollution (Office de l'Eau Gpe) Octroi de mer					120 m³ 1 %	2.89	51.00 2.89	2.10 0.00	1.07 0.00	52.07 2.89
Modernisation des réseaux (Office de l'Eau Gpe) Collecte et traitement des Eaux Usées				8,1518	120 m³	0.247	29.62	2.10	0.62	30.24
Abonnement Assainissement			4	9.000	36.00	2.10	0.76	36.76		
Assainissement Collectif tranche 1				120 m³	1.350	162.00	2.10	3.40	165.40	
				=						
TOTAL A	PAYER						519.95		10.86	530.81

Réf. à rappeler : TRTTE01 / 4297

Sommes destinées à couvrir les frais d'entretien du branchement. Consommation

Volume d'eau comptabilisé par le compteur.

Lutte contre la pollution, Prélèvement de la resource en eau
Redevance calculée sur le volume d'eau consommé, destinée a l'amélioration de la qualité de l'eau, à la lutte contre la pollution et reversée à l'Ofice de l'Eau Guadeloupe. Modernisation des réseaux

Redevance calculée sur le volume d'eau facturé en assainissement et reversée a l'Office de l'Eau Guadeloupe..

Voir: www.eauguadeloupe.com

LEXIQUE

Consommation estimée

Consommation calculée sur la base de la même période de l'année précédente ou à défaut, sur un laps de temps identique de l'année en cours, en cas d'impossibilité d'accès au compteur.

Octroi de Mer

Taxe applicable à la production locale reversée à la Recette Régionale des Douanes chargée du recouvrement.

IMPORTANT: Signalez au service, tout changement d'adresse, de locataire ou de proprietaire.

COMMENT REGLER VOTRE FACTURE

Vous pouvez payer:

- en espèces
- par chèque à l'ordre du Trésor Public
- par carte bancaire

onformité du réseau de collect		Conf Cause de la non collecte conformité de la collecte		Non L'autosurveillance réseau	n'est pas mis en place	
mité du ré		f Cal		Cautosu	n'est par	
onfor		Conf		Non		
Conformité du traitement	Cause de non conformité du traitement			Non conformité de la STEU Grande Anse (SEMSAMAR)		STEU hors service
	Agglomératio	E		Non		S
	STEU Ag	Conf			oni	Non
		Conf			Oui	Non
			boues DBO Boues Kg en TMS éliminé = 0,8 boues déclaré e kg dbo par EH es elimin		16,15 0 25,4	
					637	
			Charge moyenne entrante DBO	0	38,2	
CBPO (EH)	max	collecté en 2016)		1.440		
Sapacité (H) de la	STEU			2 500	112
(STEU) C	<u> </u>	-tn				
Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) Capacité				Aggiomeration de TROIS RIVIERES	STEU – Trois Rivières Robin	STEU - Trois Rivières Grande Anse
				Agglome	2016	

Conformité Globale (agglomérati on)

Nor

NOTE D'INFORMATION DE L'OFFICE DE L'EAU GUADELOUPE



Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

L'Office de l'Eau Guadeloupe vous informe

Edition 2017 Chiffres 2016

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'interventions



POURQUOI DES REDEVANCES?

Les redevances des offices de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue à travers la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires).

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la redevance de pollution, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui

sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

Une autre redevance, dite « prélèvement» est due par les services d'eau en contrepartie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités

(industriels, agriculteurs, pêcheurs...par exemple).

Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'Office de l'Eau. Les taux sont fixés par le Comité de Bassin Guadeloupe (le parlement de l'eau) où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, de la fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

COMBIEN COUTENT LES REDEVANCES EN 2016?

L'impact des redevances de l'Office de l'Eau est en moyenne, de l'ordre de 7% du prix du m3 d'eau sur l'ensemble du bassin

En 2016, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) notifiées par l'Office de l'Eau Guadeloupe s'est élevé à 8.2 millions d'euros

RECETTES / REDEVANCES

Qui paie quoi à l'Office de l'Eau pour 100 € de redevances en 2016 ?

(Valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

41.35 €

de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payés par les collectivités (répercutés sur le prix de l'eau) et payés par les activités économiques (dont les irrigants)



48.08 €

de redevance pollution payés par les collectivités (répercutés sur le prix de l'eau) et payés par les activités économiques dont l'activité principale est considérée comme non domestique et qui ne sont pas directement redevables de l'Office de l'Eau



100 €

2.44 €

de redevance de pollution diffuse payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



8.13 €

de redevance modernisation des réseaux de collecte payés par les collectivités (répercutés sur le prix de l'eau) et payés par les activités économiques

A QUOI SERVENT LES REDEVANCES?

Grâce à ces redevances, les Offices de l'Eau apportent, dans le cadre de leurs Programmes Piuriannuels d'Intervention (PPI), des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (sollectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau.

Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

Le montant total des subventions accordées par l'Office de l'Eau Guadeloupe s'est élevé en 2016 à environ 2,56 millions euros (2 564 663 euros).

AIDES / SUBVENTIONS

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour en 2016 ?





pour l'Adduction en Eau Potable (AEP), la création et la mise aux normes des usines de production d'eau potable, le renouvellement des réseaux, les économies d'eau





TURE DE LA GUADELOUPE



665 900 €

Versés aux collectivités et industriels

pour améliorer le raccordement à l'assainissement collectif et la gestion prospective de la ressource en eau, améliorer le traitement des eaux usées industrielles, des effluents d'élevage et des rejets agricoles et limiter l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires

Plan Départemental de sécurisation en eau potable 2016-2017



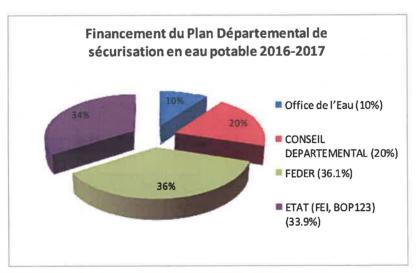


En 2016 l'Office de l'Eau Guadeloupe et le Conseil Départemental de la Guadeloupe ont poursuivi la réalisation des travaux d'urgence initiés dans le cadre du *Plan de secours en eau potable 2014-2015*.

Un second *Plan Départemental de sécurisation en eau potable* a été aussi établi pour la période 2016-2017. Ce plan comprend 9 nouvelles opérations de réhabilitation de réseaux d'alimentation en eau potable.

Opérations	Cout HT	
1 – Renouvellement de 4,8 km de réseau à Deshaies	2 100 000 €	
2 – Aménagement de l'Usine de traitement de Montval à Baillif	1 600 000 €	
3 – Construction de l'Usine de traitement de Saint louis à Baillif	2 600 000 €	
4 -Renouvellement de 4,5 km de réseau à bouillante et Vieux Habitant	1 400 000 €	
5- Renouvellement de 4,5 km de réseau à Capesterre belle Eau	1 400 000 €	
6 - Renouvellement de 8 km de réseau à Gosier Sainte Anne	2 700 000 €	
7 - Renouvellement de réseau à Gosier Sainte Anne / travaux de sécurisation du réservoir de Bois Jolan	1 700 000 €	
8 – Renouvellement du FEEDER de Belle Eau Cadeau DN 500 et 400 entre Sainte Anne et Saint François sur 6,1 km	2 200 000 €	
9 – Renouvellement de 4km de réseau de distribution à Petit Bourg	1 200 000 €	
TOTAL	16 900 000 €	

Le plan 2016-2017 sera cofinancé par l'Office de l'Eau Guadeloupe, le Conseil Départemental, le Fonds Européen FEDER et l'Etat.



OFFICE DE L'EAU GUADELOUPE Immeuble Valkabois-Route de Grande Savane Z.A. de Valkanaers- 97113 Gourbeyre Standard: 0590 80 99 78 / Télécopie: 0590 80 02 21 www.eauguadeloupe.com OBSERVATOIRE DE L'EAU GUADELOUPE http://observatoire-eau-guadeloupe.makina-corpus.net



